

La formation et la mise à l'emploi des publics ciblés prioritaires (les jeunes – les bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés)

Fiche 1.1 : Le Bafa, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation

Type d'intervention : Social Professionnel

	Etat	Département	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3
Description	<p>Il s'agit de mettre en œuvre, de façon très souple, trois actions de formation comportant les 3 sessions du BAFA à savoir l'initiation, le stage pratique et l'approfondissement.</p> <p>Les prescripteurs sont des référents « opérateurs professionnels », des conseillers emploi du CD67, pôle emploi et des travailleurs sociaux inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Ils accompagnent des bénéficiaires du RSA qui sont intéressés par les métiers de l'animation, qui souhaitent passer le BAFA mais n'en ont pas les moyens financiers. Le BAFA n'étant financé ni par pôle emploi, ni par la Région, cette action doit permettre de qualifier 45 BRSA dans l'année.</p> <p>Les conseillers emploi du CD67 procéderont à la sélection des candidats et à la prospection auprès des employeurs à l'issue de l'action.</p> <p>Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) qui définit l'aide apporté par le CD67 aux contrats en secteur marchand et non marchand (1 500 contrats CIE/CAE aidés/an hors CDDI)</p>				
Objectifs	Action de formation qualifiante de 3 à 4 mois dans le secteur de l'animation, à savoir l'obtention du BAFA pour 45 personnes.				
Public cible	Allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en situation de proximité de l'emploi, émanant du réseau du CD67 et de Pôle emploi (organisation d'un forum de recrutement en commun)				
Territoire couvert	Département du Bas-Rhin				
Pilote et partenaires	Directe	CD67 – Pilote	Opérateurs professionnels	Entreprises d'insertion	Associations intermédiaires
Financements	FAPI	CD67 dans le cadre de l'Aide départementale à l'emploi			
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'allocataires du RSA intégrées dans les actions - Nombre d'allocataires du RSA qualifiés - Nombre d'allocataires du RSA en poste (aidé ou non) à la fin de l'action (stade 1 de l'évaluation) et à 6 mois (stade 2 de l'évaluation) ; cette action s'inscrit dans le cadre de la CAOM (convention annuelle d'objectifs et de moyens signée entre l'Etat et le CD67) 				

Financement pour 3 groupes de 15 personnes, soit 45 personnes

33 000 €